

Liberté Égalité Fraternité





SUCRE

Fiche filière

À retenir

En moyenne sur 3 ans, la France est le :

1 er pays producteur de sucre de
l'Union européenne
2 e producteur mondial de sucre de
betterave
9 e producteur mondial

de sucre

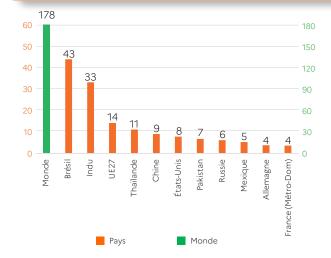


ORGANISATION

Le sucre est produit en France à partir de betteraves (en métropole) ou de cannes (dans les DOM). La filière sucre dispose d'une forte organisation professionnelle et économique. Régie par une Organisation Commune de Marché (OCM sucre) mise en place depuis 1968, l'industrie sucrière française s'appuyait sur des quotas de production et un soutien des prix jusqu'au 30 septembre 2017. Après une première réforme en 2006 et la réduction des quotas de production qui s'est traduite par la fermeture en 2008/09 de 5 usines, sur les 30 que comptait encore l'industrie sucrière française, l'OCM sucre s'est nouvellement réformée, à compter du 1er octobre 2017, avec la suppression des quotas de production et du prix minimum garanti pour la betterave à sucre. Conséquence de la fin des quotas, la limite des exportations sur les pays tiers de 1,35 Mt (limite OMC) disparait également. Depuis la fin des quotas, la fermeture de 4 usines ramène le nombre des sucreries en activité à ce jour au nombre de 21 sur les 25 précédemment.

En 2022, les surfaces de betteraves restent à un niveau équivalent à celui de la campagne précédente, pour une production de betteraves en baisse de 8,3 % par rapport à 2021, à 31,5 Mt, et en baisse de 14,7 % par rapport à la moyenne quinquennale. En effet, la sécheresse estivale a ralenti la croissance des betteraves et le rendement moyen est en baisse à 78,4 t/ha, contre 85,5 t/ha en 2021 et contre 82,1 t/ha en moyenne 5 ans.

Production de sucre en millions de tonnes (campagne 2022/23)



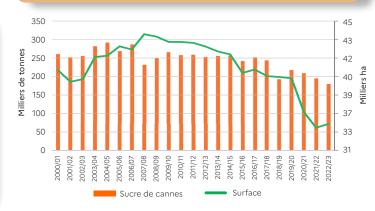
RODUCTION **

En betterave, la notion de campagne commerciale s'entend d'octobre de l'année N à septembre de l'année N+1.

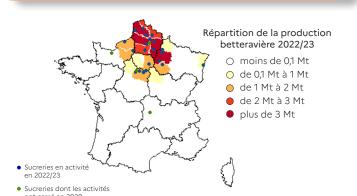
En 2022/23, en métropole, 23 700 planteurs* ont produit 31,5 Mt de betteraves sur 402 milliers d'hectares. Une fraction de ce volume est directement utilisée pour produire de l'alcool mais pour l'essentiel, les betteraves sont destinées à la production de sucre (sucre cristallisé et sirops de sucre).

21 usines appartenant à cinq sociétés ont produit 4,0 Mt de sucre de betterave en 2022/23. Cinq usines dans les DOM produisent 0,2 Mt de sucre de canne. La production d'alcool à partir de betteraves, dont l'éthanol carburant, s'élève à 7,3 Mhl en 2021/22*. La filière sucre (agriculture, sucreries-distilleries et raffineries) mobilise plus de 6 000 emplois directs dans les sucreries.

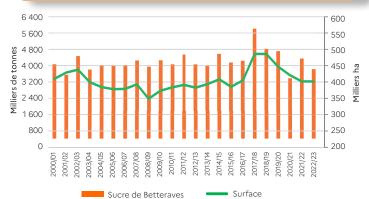
Canne: Surfaces et production de sucre en France (DOM)



Bassin de production des betteraves à sucre



Betterave : Surfaces et production de sucre en France





En France, la production betteravière est pour grande partie destinée à la production de sucre (83 %) et dans une moindre mesure à la production d'alcool/éthanol (17 %).

En 2022/23, les betteraves transformées en sucre sont commercialisées pour près de 39 % sur le marché national, pour 34 % dans le reste de l'Union européenne et, à hauteur de 10 % dans le reste du monde.

Dans les bilans élaborés par FranceAgriMer, les utilisations de sucre sur le marché intérieur intègrent le sucre alimentaire de bouche et les utilisations alimentaires indirectes comme les boissons, les produits laitiers ou les produits de petits déjeuners. Elles intègrent également les utilisations non alimentaires, comme la levurerie, la chimie-pharmacie ou l'éthanolerie.

Les ventes de sucre au détail en grandes et moyennes surfaces ne représentent qu'une faible part du volume total du sucre utilisé en France. Elle est plutôt stable, autour de 9 % en 2022/23, comme en 2021/22.

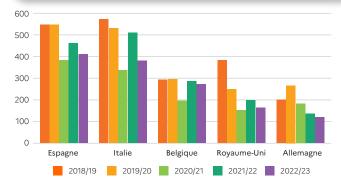
Source: panel Circana

LES ÉCHANGES

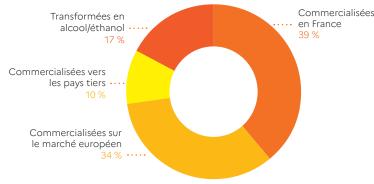
Les exportations de sucre s'élèvent en 2022/23 à 1,2 milliard d'euros en valeur, soit 18 % du chiffre d'affaires* de la filière (sur la base des données Esane, 2021). Le solde des échanges extérieurs est structurellement positif, avec un surplus de 945 millions d'euros en 2022/23. L'Union européenne représente le marché principal pour le sucre français, en volume (1,4 Mt) comme en valeur (un milliard d'euros) en 2022/23.

Les importations représentent, en moyenne sur les cinq dernières années, 0,3 Mt, pour 222 millions d'euros en valeur.

Évolution des exportations sur les cinq principales destinations du sucre français (1 000 t)

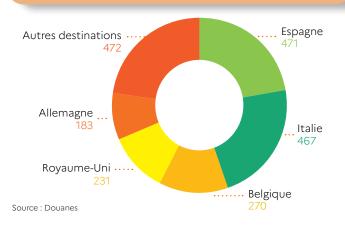


Répartition de la destination des betteraves transformées en France (campagne 2022/23)

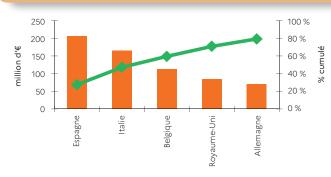


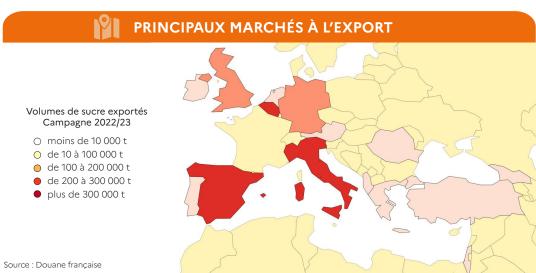
Source: Cultures Sucre

Répartition quinquennale des exportations (moyenne 5 ans en 1 000 t)



Exportations: Moyenne de 2018/19 à 2022/23







www.franceagrimer.fr



12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex **Tél.** : 01 73 30 30 00 / **Fax** : 01 73 30 30





visionet.franceagrimer.fr